



*Service des finances : PM*

Envoyé en préfecture le 10/03/2021  
Reçu en préfecture le 10/03/2021  
Affiché le   
ID : 043-200073419-20210309-DEL\_CC2021\_043-DE

## **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PUY-EN-VELAY**

# **RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021**

*Conseil communautaire du 5 mars 2021*

## INTRODUCTION

Depuis la loi du 6 février 1992 les collectivités territoriales et leurs établissements publics de plus de 3.500 habitants, **doivent organiser dans les deux mois** qui précèdent le vote du budget primitif, un débat sur les orientations budgétaires de l'année à venir. Ce débat a pour objet d'informer les élus sur la situation économique et financière de la collectivité, et ainsi éclairer leurs choix et orientations politiques afin qu'ils soient compatibles avec les potentialités financières de l'établissement public. L'article 107 de la loi NOTRe du 7 août 2015 prévoit des dispositions supplémentaires applicables à compter de l'année 2016.

Le présent document contient les informations prévues par la loi, et, nécessaires pour éclairer les élus sur la situation financière de la Communauté d'Agglomération à la fin de l'année 2020 en vue de débattre sur les orientations budgétaires.

Cependant, compte du contexte actuel suite à la crise sanitaire et économique, s'il est possible d'estimer les conséquences immédiates de la crise, il est plus difficile d'évaluer les impacts indirects à court terme. Ainsi, deux scénarios de perspectives ont été réalisés, sur la base des éléments disponibles au moment de l'élaboration du présent document, afin que les élus puissent appréhender la situation et les éclairer pour les décisions à venir.

## NIVEAU NATIONAL

### Contexte général : situation économique et sociale

(Source INSEE)

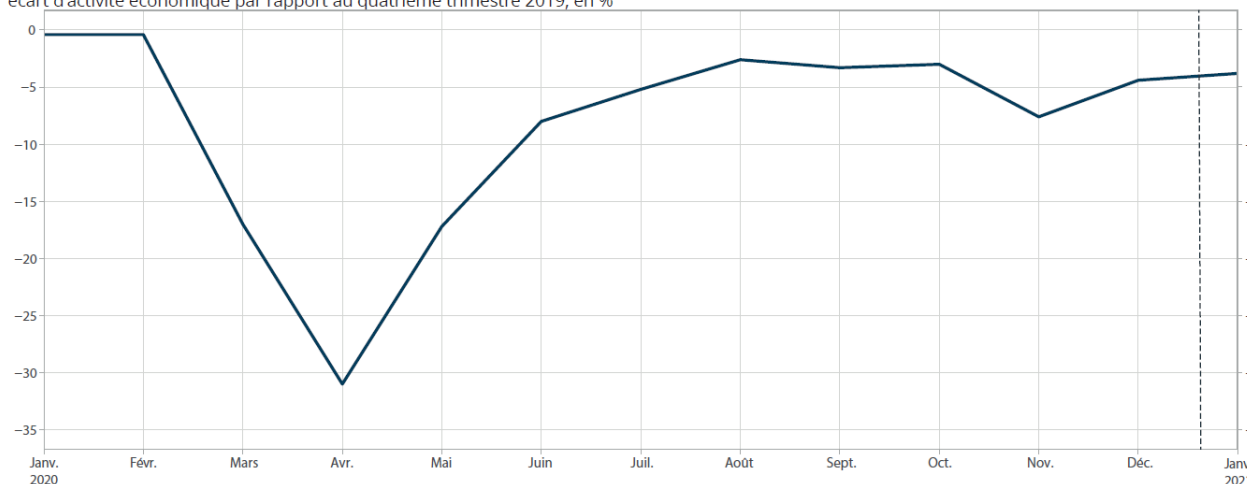
Au cours d'une année ayant connu des fluctuations économiques d'une ampleur inédite, le PIB a diminué de 8,3 % en moyenne annuelle en 2020, selon la première estimation des comptes trimestriels.

#### ▲ Contexte macro-économique au 4<sup>ème</sup> trimestre 2020

▲ **L'activité économique** française a été affectée par le deuxième confinement mais dans des proportions moindres qu'au printemps

► 1. Pertes d'activité mensuelles estimées puis prévues

écart d'activité économique par rapport au quatrième trimestre 2019, en %

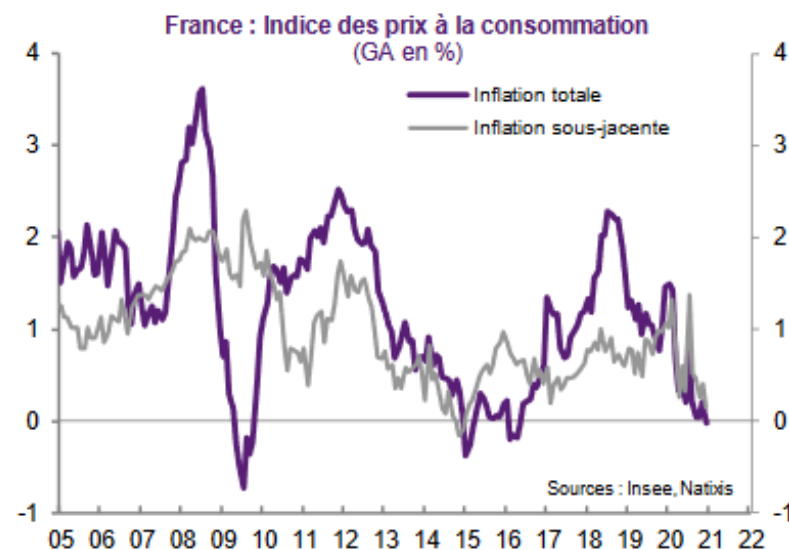


## ▲ Impact de la crise sur les finances publiques

Sous le double effet de la baisse de l'activité et d'interventions publiques massives en raison de la crise sanitaire, le déficit public devrait atteindre 11,3% du PIB en 2020, tandis que la dette publique s'élèverait à 119,8% du PIB. Pour 2021, le gouvernement prévoit depuis décembre une baisse du déficit public à 8,6% du PIB et une dette publique à 122,3 % du PIB.

## ▲ Inflation durablement faible

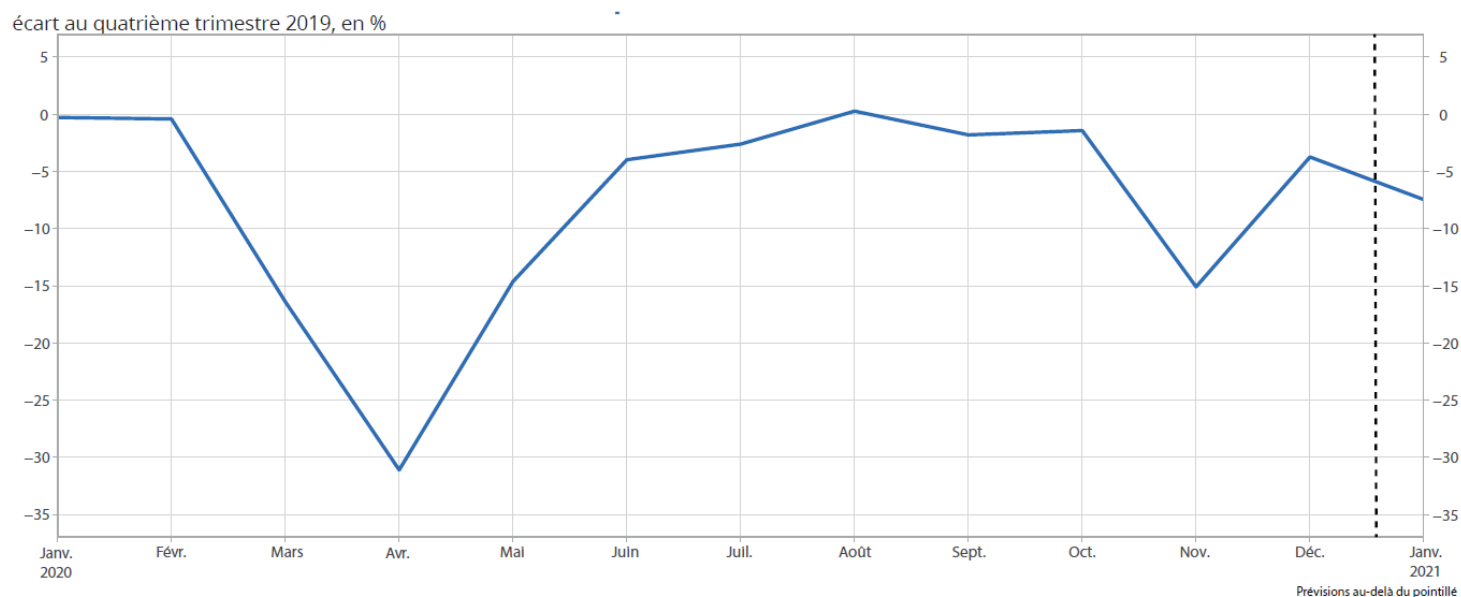
Depuis le début de la pandémie mondiale, l'inflation de l'IPC français a fortement baissé, passant de 1,5% en janvier 2020 à 0% à partir de septembre, son plus bas niveau depuis mai 2016.



Après 1,1% en 2019, l'inflation s'est élevée à 0,5% en moyenne en 2020. Au regard de la hausse attendue du chômage, l'inflation devrait être principalement guidée par les prix du pétrole et rester faible les deux prochaines années. Elle devrait légèrement progresser pour atteindre 0,7% en 2021 et 0,6% en 2022.

▲ **La consommation des ménages s'est établie au quatrième trimestre 2020 à - 7 % de son niveau d'avant crise, après -1 % au troisième trimestre, reflétant le recul de la consommation pendant le deuxième confinement.**

### Consommation mensuelle estimée et prévue



Lecture : en janvier 2021, la consommation des ménages se serait située 7 % en deçà de son niveau du quatrième trimestre 2019.  
 Source : calculs Insee à partir de sources diverses

## ▲Loi de finance 2021

La LFI 2021 s'inscrit dans le cadre du plan de relance de 100 milliards€ du Gouvernement qui permettrait de retrouver une économie française d'avant crise d'ici à 2022. L'une des mesure consiste à réduire les impôts de production de 10 milliards€ dès 2021 grâce à 3 leviers :

- la baisse du taux de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)
- la baisse du plafonnement de contribution économique territoriale (CET)
- la révision des valeurs locatives des établissements industriels

### Concours financier de l'Etat

Pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive, la progression de la péréquation sera financée intégralement au sein de la DGF. Pour 2021, **les hausses de DSU** et de DSR s'établissent à 90 M€, comme en 2020. Les communes éligibles à ces dotations bénéficieront ainsi de ces augmentations.

Les dotations d'investissement allouées aux communes et EPCI s'élèvent à 1,8milliard€ dans la LFI 2021, montants inchangés par rapport à 2020 :

- Dotation politique de la ville (DPV) : 150millions €
- Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) : 1 046 millions €
- Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) : 570 millions €

## La situation financière au 31 décembre 2020

Avant de débattre sur les orientations budgétaires 2021, il est important d'examiner la situation de la Communauté d'Agglomération au 31 décembre 2020 permettant ainsi à chacun de s'approprier les masses budgétaires et les marges de manœuvre de la collectivité.

### Les grands équilibres financiers

(Opérations réelles)

La synthèse présentée ci-après concerne le budget principal

Epargnes (en milliers d'euros)	CA 2019	CA 2020
Recettes de gestion	61 342	60 488
Dépenses de gestion	51 969	52 220
<b>Epargne de gestion</b>	<b>9 374</b>	<b>8 268</b>
Résultat financier	-787	-633
Résultat exceptionnel	37	-377
<b>Epargne brute</b>	<b>8 624</b>	<b>7 258</b>
Amortissement du capital	3 725	4 339
<b>Epargne nette</b>	<b>4 898</b>	<b>2 919</b>
Cessions	176	45
<b>Epargne brute hors pdt de cession</b>	<b>8 448</b>	<b>7 213</b>
<b>Epargne nette hors prdt de cession</b>	<b>4 723</b>	<b>2 874</b>

▸ **Épargne de gestion courante** : excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement, hors intérêts de la dette.

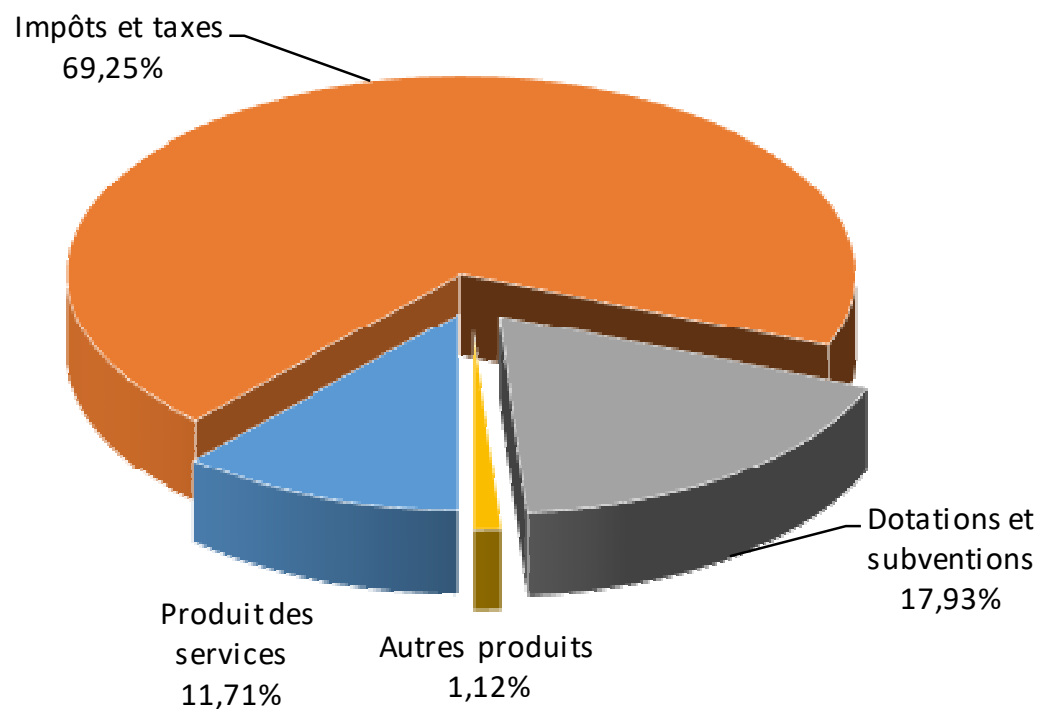
▸ **Épargne brute** : excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement.

▸ **Épargne nette** : épargne de gestion après déduction de l'annuité de dette, hors réaménagement de dette refinancé par emprunt, ou épargne brute diminuée des remboursements de la dette. L'épargne nette mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut, après financement des remboursements de dette.

La diminution des épargnes provient de la crise sanitaire et notamment la baisse des redevances perçues suite à la fermeture de certains équipements.

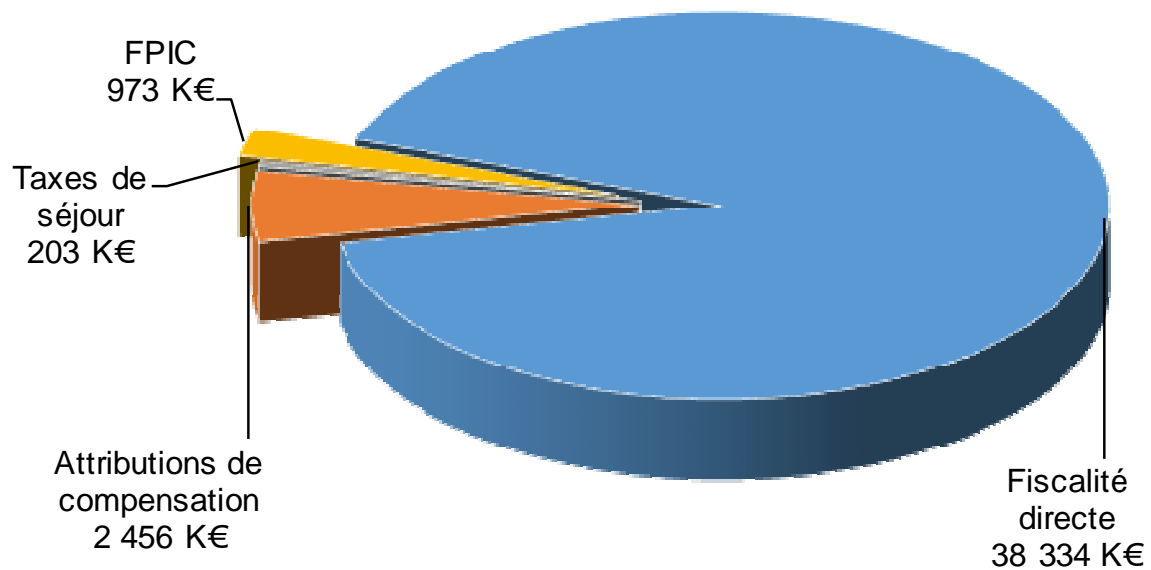
## Les recettes réelles de fonctionnement

Recettes réelles de fonctionnement 2020  
60,60 M€

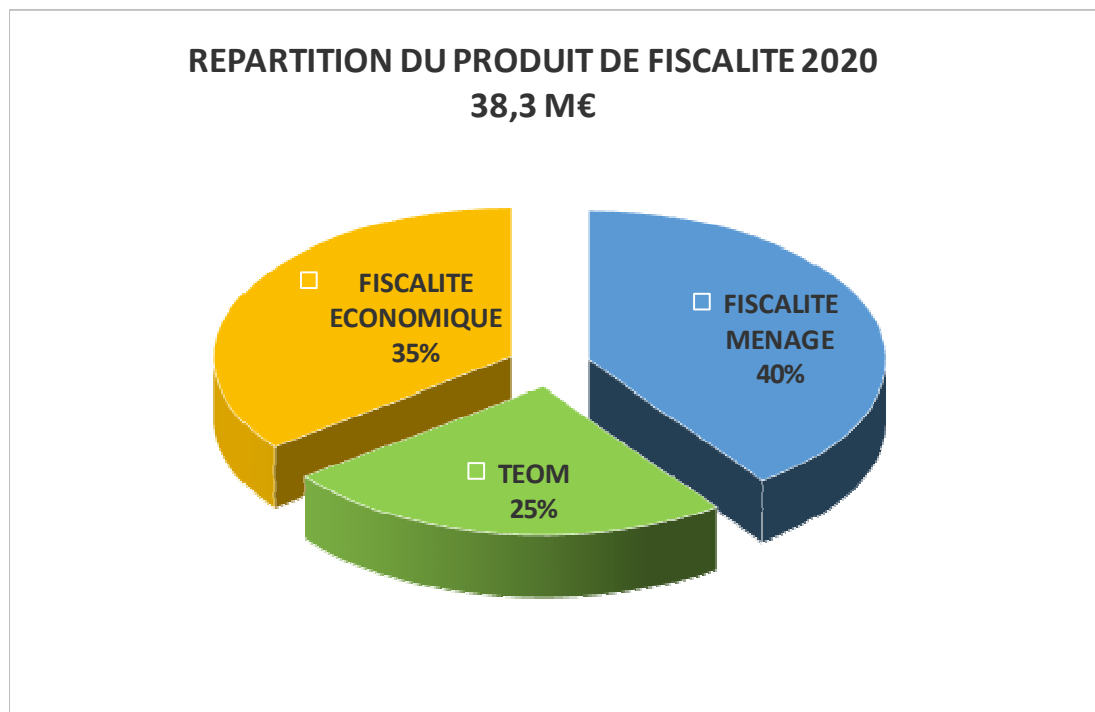




### Impôt et taxes 2020 41,97 M€



**Le chapitre 73 « impôts et taxes » a progressé de 1,10 % par rapport à 2019 (41,51 M€) du fait notamment de la revalorisation des bases fiscales.**



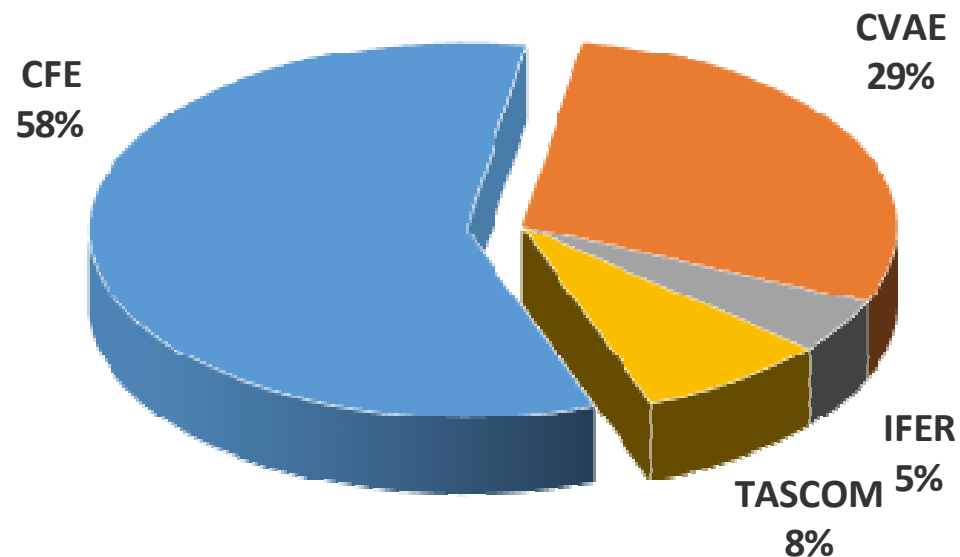
**La fiscalité directe** représente **63 % des recettes de fonctionnement réelles**. Elle se décompose comme suit :

- 40 % provient des ménages
- 35 % du tissu économique
- 25 % de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

## La fiscalité économique

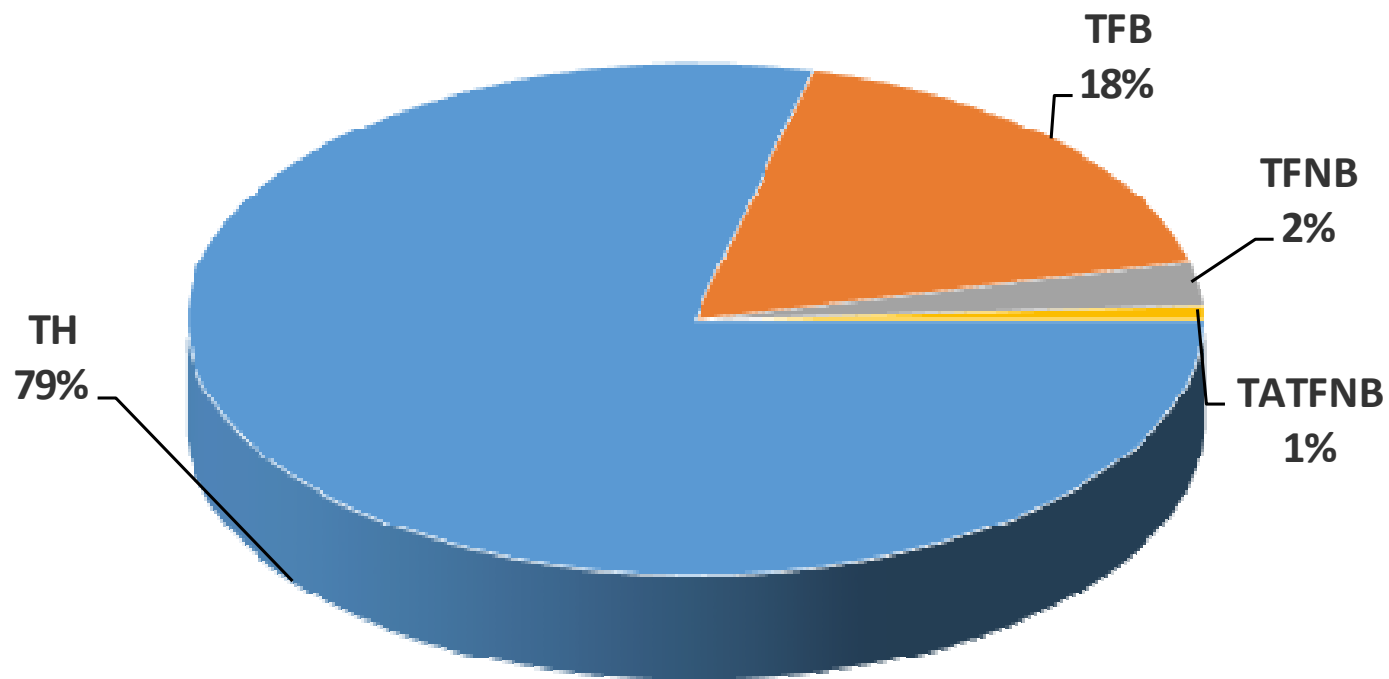
- La Communauté d'Agglomération perçoit l'intégralité de la fiscalité économique du territoire, à savoir :
  - la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE),
  - la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE),
  - la Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM),
  - l'Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseaux (IFER).

### Répartition de la fiscalité économique 13,5 M€



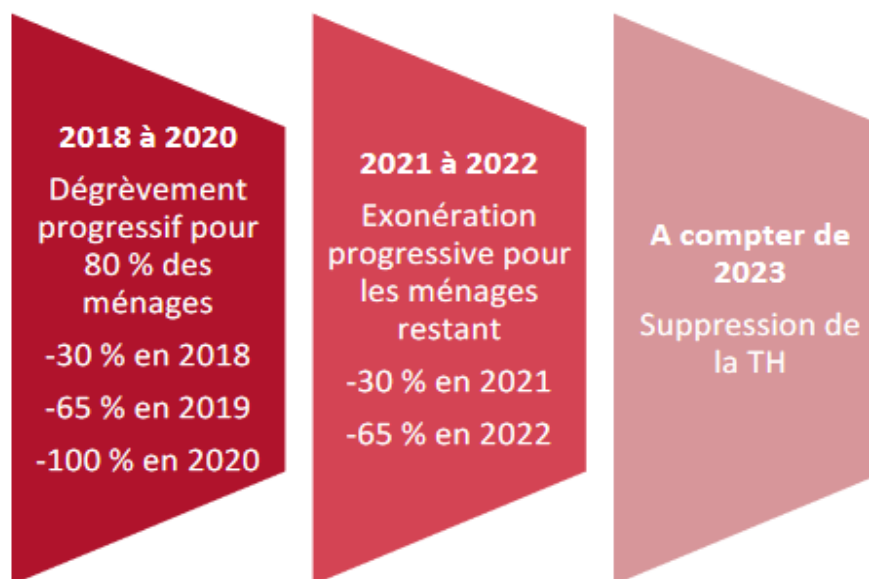
## La fiscalité des ménages

### Répartition de la fiscalité des ménages 15,1 M€



## La réforme fiscale

La loi de finances pour 2018 a prévu un dégrèvement de Taxe d'Habitation (TH) **pour 80 % des foyers, appliqué sur trois ans (2018-2020)**. La TH sera progressivement **supprimée pour les 20 restants (2021-2023)**.

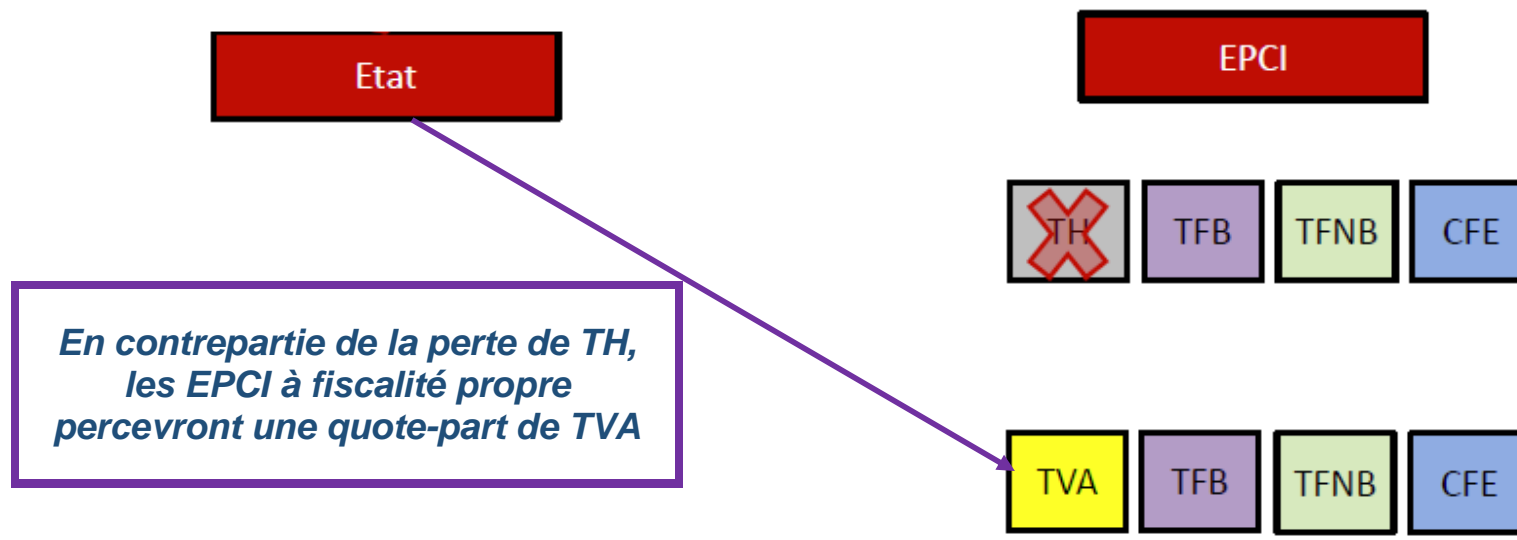


**En 2020, l'État a compensé la perte de recette aux communes et EPCI par dégrèvement pour l'ensemble des 80 % des contribuables concernés par cette exonération.**

**2021 est l'année effective de :**

- **la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales mais maintien de la taxe pour les logements vacants et les résidences secondaires,**
- **la mise œuvre de son remplacement.**

## Mise en œuvre du remplacement de la taxe d'habitation :



*Le montant de la compensation évoluera chaque année comme le produit net de la TVA de l'année précédente.*

*Si la TVA nationale augmente, les EPCI bénéficieront d'une quote-part de la croissance (au % de leur fraction).*

*Si la TVA nationale diminue, un système de garantie a été mis en place afin que le montant attribué ne puisse pas être inférieur au produit de référence.*

*Depuis 1995, le produit de TVA a progressé de +2,9% par an en moyenne. Il n'a diminué qu'une seule fois sur cette période, de -5,4% en 2009.*

## **Réforme fiscale : L'allégement de la taxe sur le foncier bâti et de la CFE pour les établissements industriels**

L'article 4 du PLF pour 2021 prévoit de moderniser les paramètres de la méthode d'évaluation de la valeur locative (VL) des établissements industriels. Cette modernisation s'inscrit dans la **démarche du Gouvernement de baisser les impôts de production telle qu'annoncée dans le plan de relance**.

A cet effet, le texte prévoit de réduire de moitié la valeur locative des locaux industriels qui rentrent dans l'assiette de la TFB et de la CFE. En contrepartie, les collectivités reçoivent à compter de 2021 une nouvelle compensation correspondant à la perte du produit fiscal.

Pour la Communauté d'Agglomération la perte de produit sur le foncier bâti et la CFE est estimée pour 2021 à 2,04 M€, qui sera intégralement compensée.

## Réforme fiscale : Les conséquences pour la Communauté d'Agglomération

**A compter de 2021, le produit fiscal se décomposera comme suit :**  
(Simulation effectuée selon les bases d'imposition effectives 2020)

Chiffres en k€	2019	2020	2021
Taxe d'habitation	11 795	11 883	1 392
<b>Quote-part de TVA nationale</b>			<b>11 606</b>
Taxe sur le foncier bâti	2 628	2 681	2 541
Taxe sur le foncier non bâti (y/c taxe add.)	532	534	540
Cotisation foncière	7 499	7 846	5 930
Cotisation sur la valeur ajoutée	3 845	3 922	4 027
Impôts forfaitaires sur les réseaux	618	632	635
Taxe sur les surfaces commerciales	1 030	1 095	1 095
<b>TOTAL PRODUITS FISCAUX *</b>	<b>27 947</b>	<b>28 593</b>	<b>27 766</b>

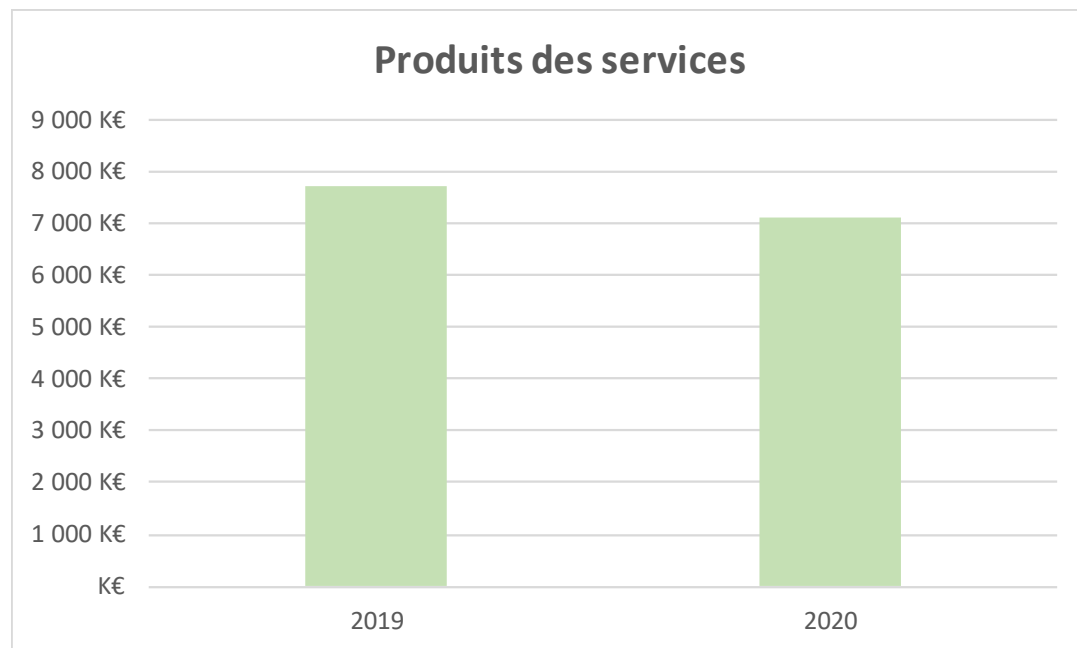
\* Hors rôles supplémentaires

Chiffres en k€	2019	2020	2021
Produits fiscaux (rappel)	27 948	28 592	27 766
Compensation TH	1 040	1 099	0
<b>Compensation TFB/CFE sur VL industrielles</b>			<b>2 042</b>
Autres allocations compensatrices	164	182	184
<b>TOTAL COMPENSATIONS FISCALES</b>	<b>1 204</b>	<b>1 281</b>	<b>2 226</b>
<b>TOTAL FISCALITE+ COMPENSATIONS</b>	<b>29 152</b>	<b>29 873</b>	<b>29 992</b>

**Globalement pour 2021 le montant du produit fiscal cumulé aux compensations est équivalent à 2020**



## Les produits des services



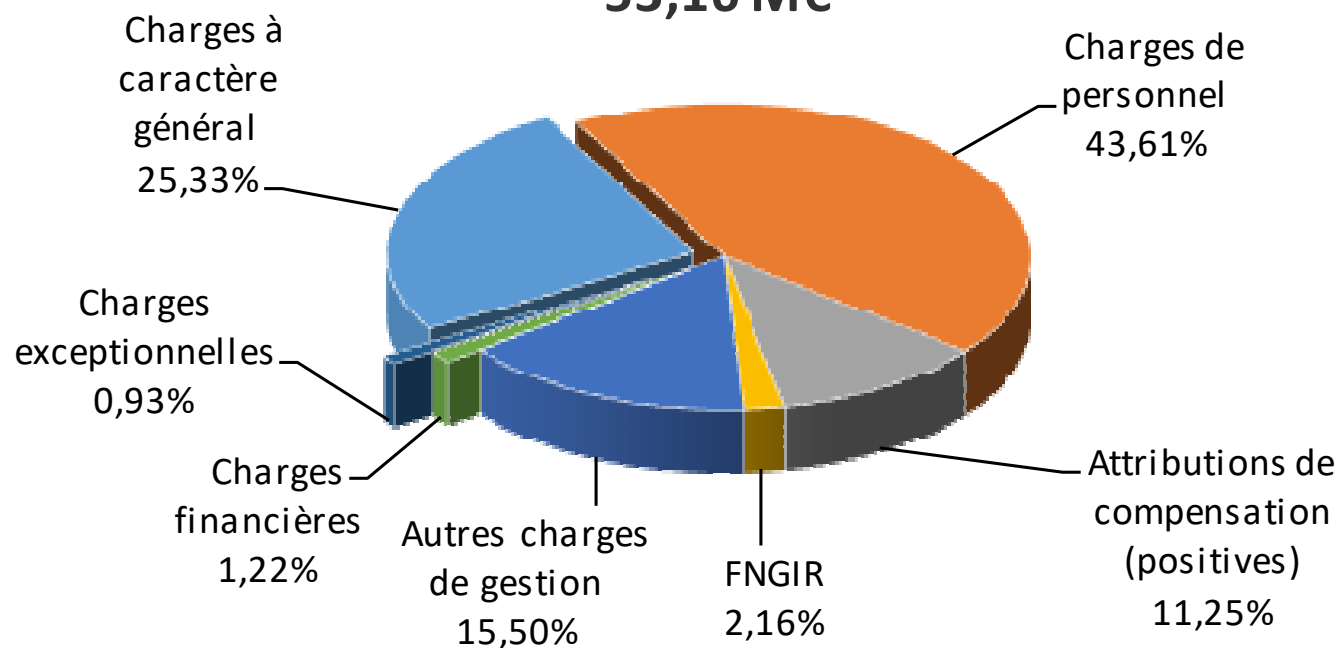
**La diminution des produits des services entre 2020 et 2019 provient de la perte de recettes suite aux conséquences de la crise sanitaire (piscines, théâtre, musée, Conservatoire à Rayonnement Départemental, petite enfance...).**

**Les prévisions 2021 seront estimées avec prudence compte tenu des incertitudes sur les dates de réouverture de certains équipements.**

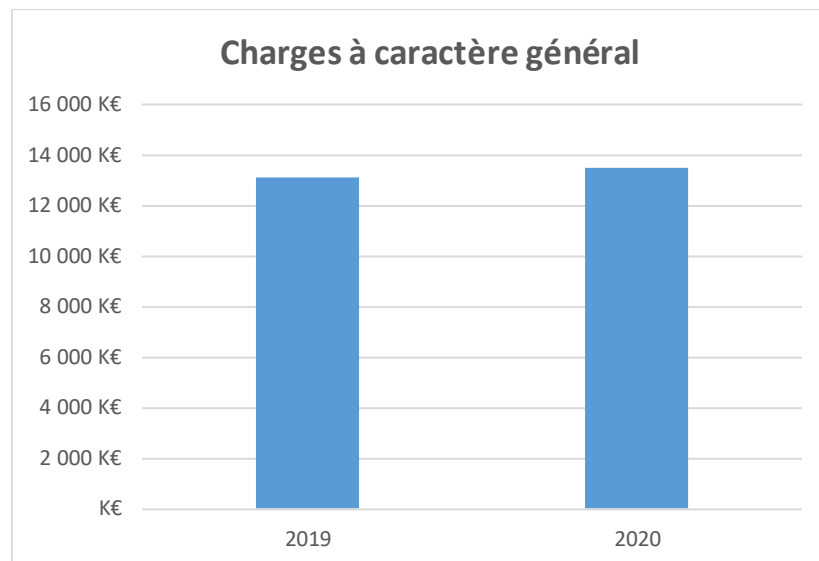
## Les dépenses réelles de fonctionnement

### Dépenses réelles de fonctionnement 2020

53,16 M€



## Les charges à caractère général



**En 2020, certaines dépenses ont été réduites suite aux conséquences de la crise sanitaire (fermeture de certains équipements, report de certaines actions ou manifestations).**

**Les prévisions 2021 seront basées sur un fonctionnement quasi normal des services et intégreront l'augmentation des coûts de l'élimination des déchets et des déchetteries, l'évolution de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) et les actions ou manifestations qui n'ont pu être réalisées en 2020.**

## Les charges de personnel

En 2020, la masse salariale s'est élevée à 23,18 M€ contre 23,11 M€ en 2019, cette augmentation très mesurée découle du contexte très particulier de la crise sanitaire ayant retardé ou reporté plusieurs recrutements et entraîné une diminution de l'enveloppe des remplacements et dans une moindre mesure de celle des emplois saisonniers.

Pour l'exercice 2021, le chapitre 012 devrait s'élever à 23,73 M€, cette évolution contenue de 0,55K€ s'expliquant principalement par une forte économie réalisée sur l'assurance du Personnel au travers d'un changement de prestataire, par des départs en retraite non systématiquement remplacés et une gestion rigoureuse des remplacements.

A noter, que le budget principal enregistre, en recettes, le remboursement par les budgets annexes « Eau » et « Assainissement », la totalité des rémunérations des agents affectés à la DEA. Il en est de même pour le salaire du directeur de la RTCA pris en charge par le budget principal et remboursé en intégralité par le budget annexe. Ainsi, après ce retraitement, la masse salariale nette du budget principal pour l'exercice 2021 s'élèverait à 21,73 M€.

Par ailleurs, certains postes liés à de nouvelles missions comme la GEMAPI, la transition énergétique ou la mobilité bénéficient de financement (ADEME, TEPOS, FEDER...), permettant de diminuer la masse salariale nette à la charge de la Communauté d'Agglomération.

**Les effectifs :**

Depuis la création du tableau des emplois communautaires par délibération du 9 février 2017, **l'effectif des titulaires et des stagiaires** ainsi que **l'effectif des contractuels** demeure relativement stable.

### EVOLUTION DES EFFECTIFS (budget principal)

	Effectifs au 31/12/2019	Effectifs au 31/12/2020
E.T.P. Titulaires et Stagiaires	450,36	448,71
E.T.P. Contractuels Postes Vacants	42,92	39,35
<b>E.T.P. Cumulés</b>	<b>493,30</b>	<b>488,06</b>

**Temps de travail, régime indemnitaire, protection sociale :**

La Communauté d'Agglomération a déterminé le nouveau régime indemnitaire qui s'applique au 1<sup>er</sup> juillet 2018, lequel a été étendu à de nouvelles filières depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021. Concernant le temps de travail, la protection sociale complémentaire et la restauration, les nouvelles règles de la C.A.P.E.V. applicables à tous les agents sont effectives au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, le temps de travail des agents est de 1 586 heures, soit 1 572 heures avec les jours de fractionnement.

### **Avantages en nature :**

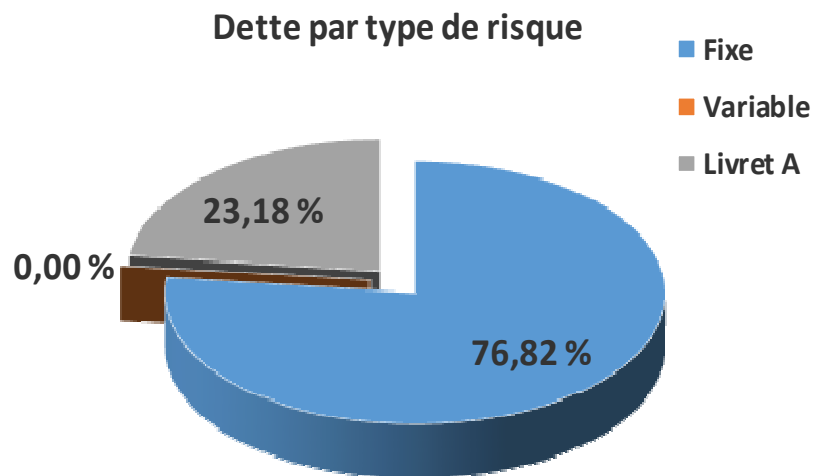
Logement de fonction : un logement de fonctions est attribué au Directeur Général des Services, pour nécessité absolue de service. Cet avantage en nature est évalué à 7 925,40 € pour l'exercice 2020.

Véhicule de fonction : un véhicule de fonctions est attribué au Directeur Général des Services, pour nécessité absolue de service. Cet avantage en nature est évalué à 2 951,41 € pour l'exercice 2020.

Véhicules de service : des véhicules de service avec remisage à domicile sont attribués à 5 agents. Cet avantage en nature est évalué à 4 678,68 € pour l'exercice 2020.

## Structure de la dette au 31 décembre 2020

La dette sur le budget principal s'élève au 31 décembre 2020 à **33,32 M€** (hors emprunt remboursé par la RTCA).



**Dette par type de risque**

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	25 598 K€	76,82 %	1,86 %
Variable	0 K€	0,00 %	0,00 %
Livret A	7 726 K€	23,18 %	1,11 %
<b>Ensemble des risques</b>	<b>33 323 K€</b>	<b>100,00 %</b>	<b>1,69 %</b>

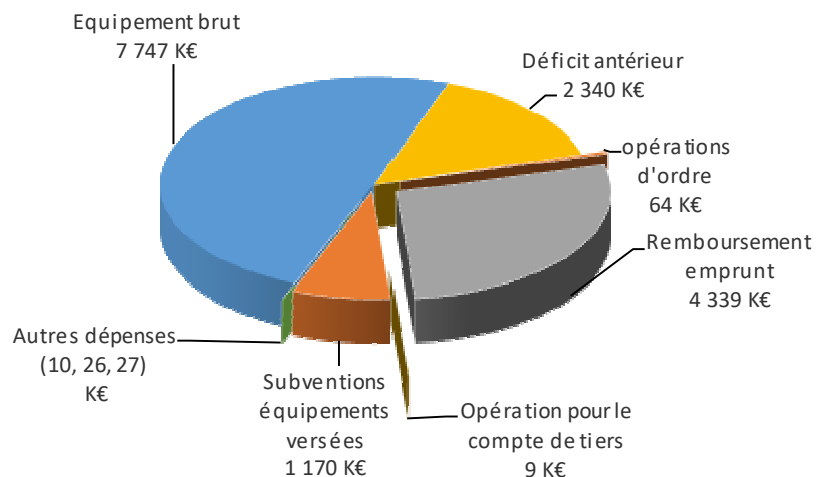
État généré au 31/12/2020

Par ailleurs, dans le cadre des transferts, la Communauté d'Agglomération rembourse la part des emprunts affectés aux équipements transférés par les communes pour les crèches et le musée. Le capital restant dû au 31 décembre 2020 s'élève à 1,38 M€.

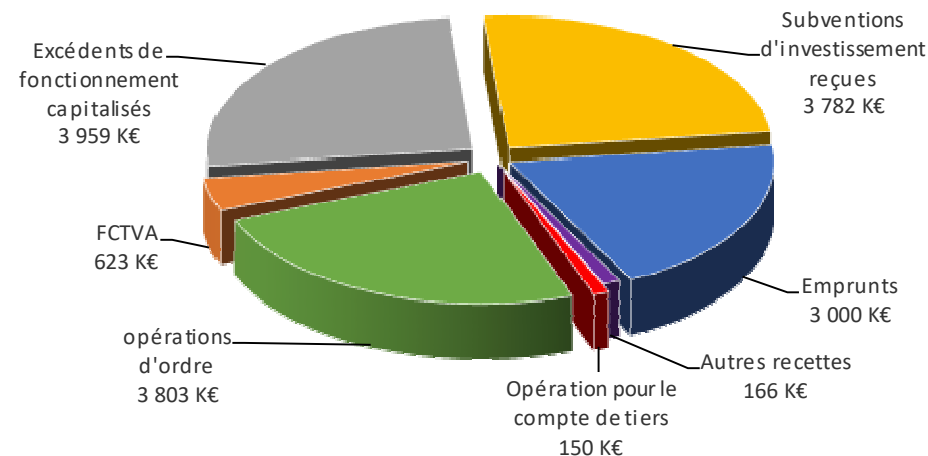
## L'investissement 2020

### La mesure de l'effort d'investissement

Dépenses d'investissement : 15,67 M€



Recettes d'investissement : 15,48 M€



Le solde d'exécution d'investissement au 31 décembre s'élève à - 0,186 M€

Le besoin de financement s'établit comme suit :

Solde d'exécution au 31/12	- 0,186 M€
Solde des restes à réaliser avant emprunt	- 2,075 M€
<b>TOTAL</b>	<b>- 2,261 M€</b>

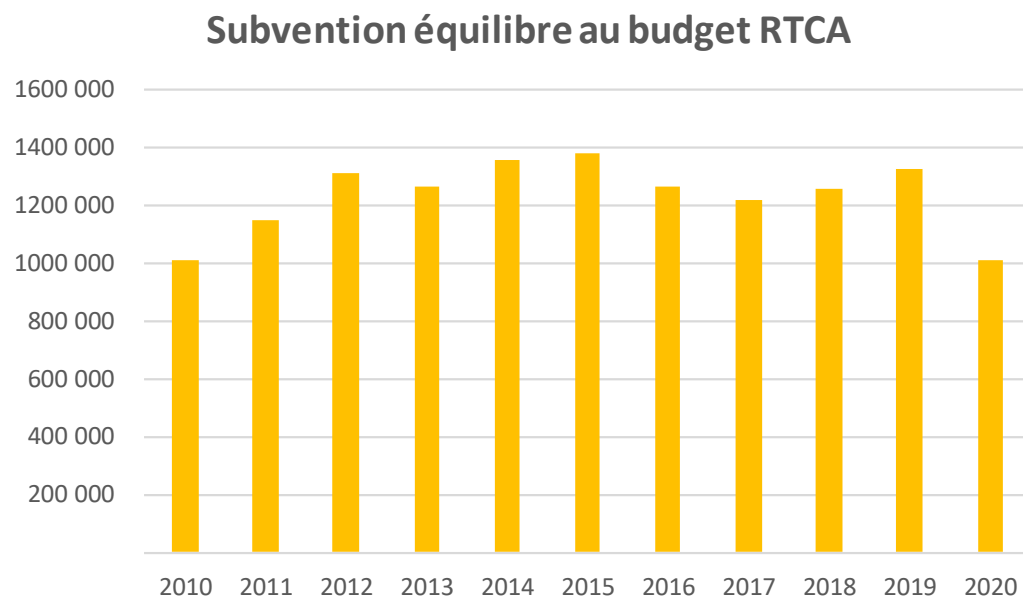
→ Couvert par l'affectation d'une partie du résultat de fonctionnement

Avec l'excédent antérieur reporté de 5,2 M€, le **résultat cumulé de fonctionnement** s'établit à **8,9 M€**. Sur ce montant, **2,26 M€** seront affectés à la couverture de l'investissement.



## Les Services Publics Industriels et Commerciaux (SPIC) : Les subventions d'équilibre

### Le budget annexe de la Régie des Transports



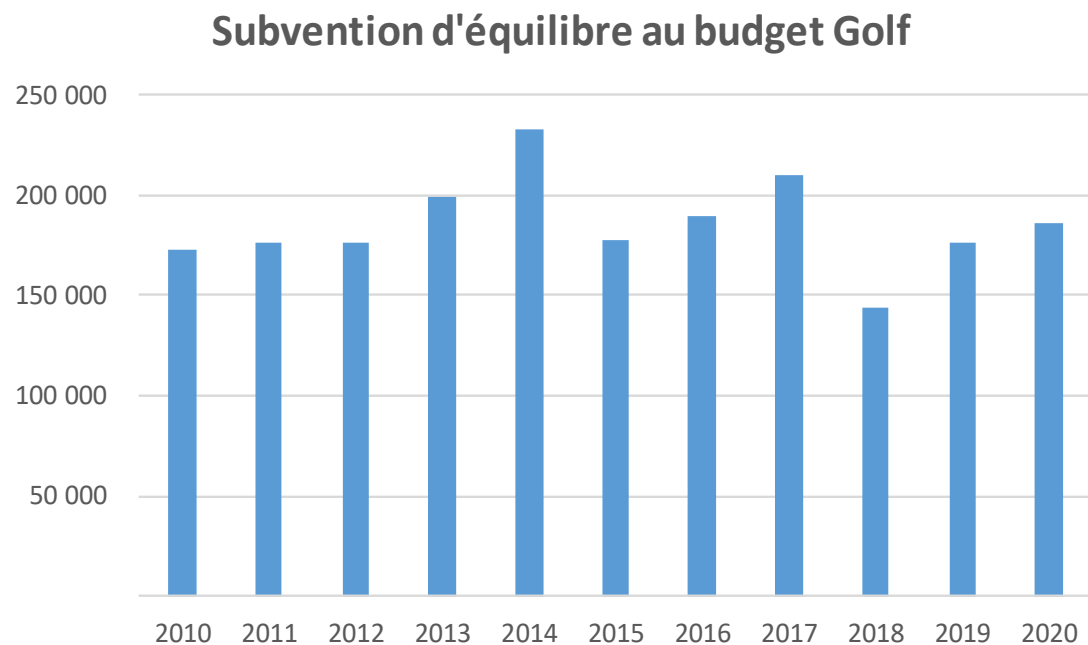
En 2020, la subvention d'équilibre a été relativement moins importante que l'année précédente du fait :

- de la diminution des dépenses relatives aux services à la demande (piscines, sorties scolaires) et des transports affrétés.
- de la stagnation du versement mobilité.

Pour 2021, à périmètre constant, la subvention d'équilibre devrait s'élever autour de 1,2 M€.

**En 2020, le budget principal a apporté une contribution financière de 1 012 K€**

## Le budget annexe « Golf »



Ces dernières années, le soutien financier au budget Golf s'élevait en moyenne à 186 K€.

En 2021, le budget Golf devrait constater les écritures de cessions de l'équipement.

***En 2020, le budget principal a versé une contribution financière de 186 K€***

Les autres services publics à caractère industriel et commercial, « Abattoir », « Eau » et « Assainissement » s'équilibrent sans apport financier du budget principal.

## La Direction de l'Eau et de l'Assainissement (DEA)

L'année 2020, a été marquée par la finalisation du transfert de 17 nouvelles communes anciennement en régie, le retrait de la Communauté d'Agglomération de ses 38 communes du SEAVR et la prise de la compétence Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (GEPU).

En effet, la Communauté d'Agglomération est devenue compétente au 1<sup>er</sup> janvier 2020 sur l'ensemble de son périmètre des 72 communes pour la Gestion des eaux Pluviales Urbaines (GEPU). Toutefois, La Loi du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, autorise les établissements publics de coopération intercommunale à déléguer, par convention, tout ou partie de la compétence eaux pluviales urbaines à ses communes membres. C'est pourquoi, la Communauté d'Agglomération souhaite affirmer sa volonté de déléguer le plus rapidement possible la compétence GEPU à chacune de ses communes membres. Cette procédure a été engagée pour 12 communes.

L'année 2021 sera la première année de gestion effective à l'échelle du nouveau périmètre étendu aux 72 communes du territoire communautaire.

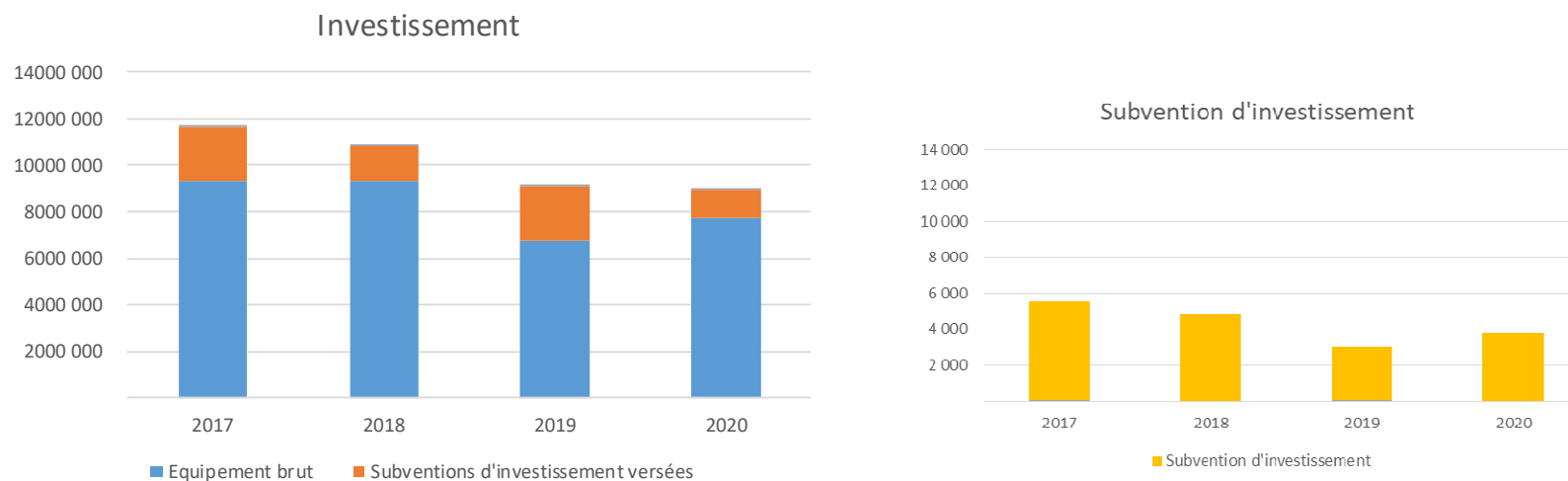
La Communauté d'Agglomération doit relever un nouveau défi de la mutualisation avec cette troisième phase de regroupement.

En 2021, la **gestion du fonctionnement** pour chaque commune se fait selon 3 modes de gestion :

- en régie directe (30 communes),
- par conventions avec les communes pour l'exploitation courante des réseaux (4 communes).
- par convention de gestion passée entre la Communauté d'Agglomération et le SGEV (38 communes),.

L'**investissement** sera assuré, en régie, par le service de l'Eau et de l'Assainissement sur la totalité du périmètre du territoire communautaire.

## Programmation pluriannuelle des investissements :



Depuis 2017, le montant des équipements bruts est en moyenne de l'ordre de 11 M€ avec un taux de subventionnement d'un peu plus de 40 % (sur des dépenses TTC).

### Les projets à venir :

#### Sur le budget principal

##### Economie :

Programme de requalification des voiries sur les zones d'activités, aide à l'immobilier en faveur des entreprises, Sécurisation de l'accès à la zone de Bleu à Polignac,

##### Tourisme – Attractivité du territoire

Hôtel des lumières, Cascade de la Beaume, les gorges de l'Arzon, actions du Saint-Jacques de Compostelle, accompagnement des communes sur des projets touristiques

### **Mobilité :**

*Parking de proximité avenue Foch, Via Fluvia, acquisition de véhicules à assistance électriques, aides à l'achat de vélo à assistance électrique*

### **Sports et culture :**

*Salle multi-activités de Quincieu, Skateparks et pump tracks, club house du Palais des sports, piscine à Saint-Paulien*

*Rénovation du palais de congrès à Vals, acquisition œuvre d'art pour le musée, renouvellement d'instruments pour l'atelier des arts,*

### **Gemapi – Développement durable**

*Réhabilitation du seuil d'Audinet, audit énergétique des bâtiments*

### **Sur les budgets annexes**

**Usines relais :** *Construction d'une usine de production de champignons à Chaspuzac (Légulice)*

**Régie des Transports :** *Renouvellement de la flotte de bus, réhabilitation du centre opérationnel des transports à Brives-Charensac, mise en place du système de billetterie OURA en partenariat avec la Région*

**Abattoir :** *Modernisation et extension de l'équipement*

**Zones d'activités :** *Extension des zones du Martouret, des Fangeas, création d'une station épuration pour la zone de Chaspuzac, commercialisation site « Pierre et Bois »,*

**Direction de l'Eau et de l'Assainissement :** *Réhabilitation de la station d'épuration à Chadrac, traitement Ultra-Filtration Roumey-Gazelle, station d'épuration de St Vidal, Montée Gouteyron (Aiguilhe), Azanière (Blanzac), Bourg Lissac, Cistrières, place de l'église, Avenue l'Hermitage (Espaly), Marché couvert (Le Puy), Boucherie basse (Le Puy), Place st Pierre Latour (Le Puy), Captage de Monistrol d'Allier, Réservoir St Anne (Polignac), La Bastide (St Préjet), Farreyrolles (Sanssac), RD27 (Vernassal), Val Fleuri (Vals)*

**Les simulations de prospectives présentés ci-dessous concernent le budget principal. Elles ont été établies sur la base d'une enveloppe de 11 M€ d'investissement par an, avec taux de financement prudent de 40 % et un recours limité à l'emprunt de 3,5 M€ chaque année.**

**Scénario de base :**

**11 M€ d'investissement par an**

**avec recours à l'emprunt à hauteur de 3,5 M€**

**sans augmentation des taux de fiscalité**

**Fonctionnement : prise en compte de l'impact de la crise sanitaire avec des répercussions modérées**

## Analyse prospective 2021 – 2023

### Les hypothèses retenues

Thème	Agrégat	Hypothèse
<b>Fiscalité</b>	Fraction de TVA	2021 : 11,6 M€ - 2022-2023 : + 2,9 %
	Taxe d'habitation	2021 : Résidences secondaires 1,38 M€
	Cotisation foncière des entreprises	2021-2022 : 5,9 M€ - 2023 : 6 M€
	Taxe foncière sur le bâti	2021 à 2023 : Evolution inflation
	Taxe d'enlèvement des O.M	2021 à 2023 : Evolution inflation
	Cotisation sur la valeur ajoutée - CVAE	2021 : 4 M€ - 2022 : - 20 % incidence de la crise 2023 : + 16 % par rapport à 2022
	Taxe sur les surfaces commerciales - TASCOM	2021- 2023 : Constant 1,1 M€
	Impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux - IFER	2021 : 0,63 M€

Thème	Agrégat	Hypothèse
<b>Recettes de fonctionnement</b>	Produits des services	2021 : Prise en compte effet de la crise sanitaire 2022-2023 : Niveau de 2019
	FPIC	2021 : 0,97 M€ (base 2020) ; 2021-2022 : Constant
	Dotation d'intercommunalité	2021 : 2,58 M€ ; 2022-2023 : Constant
	Dotation de compensation)	2021 : 4,11 M€, 2022-2023 : - 2 %
	Autres produits de gestion courante	2021-2023 : identique à 2020
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	Charges à caractère général	2021 : 14,1 M€ ; 2022-2023 : + 2%
	Charges de personnel et frais assimilés	2021 : 23,8 M€ ; 2022-2023: + 1,5 %
	Subventions versées	<b>Subvention équilibre RTCA :</b> 2021 : 1,2 M€ - 2022 : 1,3 M€ - 2023 : 1,35 M€ <b>Subventions aux associations :</b> 2020 : 3,4 M€ ; 2021-2022 : + 1%
	Charges exceptionnelles	<b>2021 :</b> 150 K€ pour remboursements liés au COVID <b>2022-2023 :</b> 50 K€ par an



## Analyse prospective 2021 – 2023

### Le fonctionnement (en K€)

	2020	Prospective		
		2021	2022	2023
Produit des contributions directes (CFE, TH, TFB, TFNB)	23 203	10 386	10 409	10 508
Fiscalité transférée (CVAE, TASCOT, IFR)	5 664	5 772	4 931	5 466
Fiscalité indirecte (Attribution de compensations négative, TEOM, FPIC, Fraction TVA...)	13 066	24 763	25 272	25 803
Dotations (DGF, compensations fiscales, participations...)	10 864	11 721	11 641	11 563
Autres recettes d'exploitation	7 773	7 557	8 053	8 052
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>60 570</b>	<b>60 199</b>	<b>60 307</b>	<b>61 392</b>
Charges à caractère général (chap 011)	13 465	14 100	14 382	14 670
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	23 183	23 646	24 001	24 361
Atténuation de produit (chap 014)	7 147	7 147	7 147	7 147
Autres charges de gestion courante (chap 65)	8 239	8 812	9 025	9 191
Intérêts de la dette (art 66111)	598	563	531	501
Autres dépenses de fonctionnement	547	207	108	108
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>53 179</b>	<b>54 475</b>	<b>55 194</b>	<b>55 977</b>

## Analyse prospective 2021 – 2023

### L'investissement (en K€)

	2020	Prospective		
		2021	2022	2023
FCTVA (art 10222)	623	1 260	1 260	1 260
Emprunts	3 000	3 500	3 500	3 500
Autres recettes (Subventions)	4 098	3 779	3 676	3 500
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>7 721</b>	<b>8 539</b>	<b>8 436</b>	<b>8 260</b>
Sous-total dépenses d'équipement	8 918	11 000	11 000	11 000
Remboursement capital de la dette (chap 16 hors 166, 16449 et 1645)	3 479	3 650	3 581	3 739
Autres dépenses d'investissement	869	442	203	177
Capacité d'investissement résiduelle	0	0	0	0
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>13 266</b>	<b>15 093</b>	<b>14 784</b>	<b>14 916</b>

## Analyse prospective 2021 – 2023

### Les épargnes et le résultat (en K€)

	2020	Prospective		
		2021	2022	2023
<b>Epargne de gestion</b>	<b>7 945</b>	<b>6 287</b>	<b>5 644</b>	<b>5 916</b>
Intérêts de la dette	598	563	531	501
<b>Epargne brute</b>	<b>7 346</b>	<b>5 725</b>	<b>5 113</b>	<b>5 416</b>
Remboursement capital de la dette (chap 16 hors 166, 16449 et 1645)	3 479	3 650	3 581	3 739
<b>Epargne nette</b>	<b>3 867</b>	<b>2 074</b>	<b>1 532</b>	<b>1 676</b>
Fonds de roulement en début d'exercice	6 832	8 678	7 849	6 614
Résultat de l'exercice	1 847	- 829	- 1 235	- 1 241
Fonds de roulement en fin d'exercice	8 678	7 849	6 614	5 373
Capital Restant Dû cumulé au 01/01	33 802	33 323	33 173	33 092
Capital Restant Dû cumulé au 31/12	33 323	33 173	33 092	32 853
<b>Ratio de désendettement</b>	<b>4,5</b>	<b>5,8</b>	<b>6,5</b>	<b>6,1</b>

**Les épargnes restent positives.**

**Le fonds de roulement est maintenu à plus de 2 M€.**

**Le ratio désendettement est correct.**